

**AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS**

---

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 35/91 concernant la demande d'un crédit de Fr. 1'350'000.-- en vue de la rénovation de la STEP des Abériaux.

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Messieurs Pierre Baumgartner, Marcel Bader, André Schaffter, René Bovey et Walter Hediger (rapporteur) s'est réunie à trois reprises. Elle remercie M. H.R. Kappeler, Municipal responsable, qui a assisté au deux premières séances, ainsi que Monsieur Manfred Nickl pour les explications très instructives qu'il a bien voulu nous donner lors de notre visite de la STEP le 27 mars 1991.

**PREAMBULE**

La STEP actuelle a été mise en service en 1972. Elle fonctionne donc à entière satisfaction depuis près de 20 ans.

Le coût de cette station a été d'environ 1,5 millions. Actuellement, une station similaire coûterait de 5 à 6 millions.

Il était prévu que la partie mécanique s'amortirait en 15 ans et la partie maçonnerie en 30 ans.

Aujourd'hui, seul des travaux mineurs, comme l'installation d'un tapis Fuchs servant au tamisage des eaux d'arrivage, ainsi que celle d'un désableur ont été réalisés. Aucune réparation majeure n'a dû être effectuée sur le gros de la station. Après 20 ans d'exploitation, plusieurs travaux de rénovation sont devenus nécessaires, dont certains ont un caractère d'urgence.

En vue de donner un aperçu de l'ensemble des travaux envisagés, la municipalité nous demande d'accorder un crédit englobant la totalité des travaux qui se dérouleront sur environ 3 ans.

La commission a approuvé, à l'unanimité, la nécessité d'une rénovation et d'une mise à jour de notre station d'épuration.

Notre commission a discuté d'un éventuel raccordement à la STEP de Nyon ou Gland et de la suppression de notre propre station. Pour des raisons de coût démesuré, cette solution a été écartée. Déjà, lors de la construction de la STEP, ce point avait été traité en faveur d'une station autonome.

Notre station fonctionne à un coût d'exploitation d'environ Fr. 90'000.--/an, ce qui correspond à environ Fr. 35.--/an par habitant. Ces chiffres sont très modestes, compte tenu des coûts d'exploitation d'autres stations qui varient entre Fr. 150.-- et 200.--/an par habitant.

En 1990, la STEP a traité 257'000 m<sup>3</sup> d'eau usée, ce qui a permis à la commune d'encaisser environ Fr. 219'000.--.

### 1ère ETAPE

Cette première étape consiste en un changement des pompes de relevage. Ces travaux ont un caractère d'urgence, car les deux pompes actuelles "BIERI", vieilles de 20 ans, ne se fabriquent plus. Une des deux pompes est défectueuse et est hors service.

Les travaux prévus dans le cadre d'un changement des pompes englobent également le renouvellement total de la régulation électrique. Cette régulation, chiffrée dans le préavis à Fr. 114'000.--, a pour but la gestion électrique de l'ensemble de la station. L'évolution du niveau d'accumulation du monobloc sera constamment contrôlé au moyen d'une sonde, afin de répartir sur 24 h le débit d'eau usée à traiter qui est produit sur 14 h. Avec cette solution, le débit de la pompe s'adaptera automatiquement au débit à pomper au moyen d'un convertisseur de fréquence.

De cette manière, l'arrosage du lit bactérien et l'alimentation du décanteur final se fera d'une manière continue et sans à-coup hydraulique, ce qui n'est pas possible avec la régulation actuelle.

Le tourniquet d'arrosage du lit bactérien sera également modifié pour s'adapter au débit variable et continu de cette nouvelle régulation.

### 2ème ETAPE

Le point 2, rigole de sédimentation et répartition des boues, ne donne lieu à aucune remarque particulière.

Le point 3, décanteur final, constitue un travail de rénovation indispensable du fait que la station d'épuration n'a jamais été vidangée depuis sa mise en service, soit environ 20 ans.

Le coût de ces travaux est estimatif compte tenu qu'aucun devis précis ne peut être établi sans la vidange du monobloc qui ne peut se faire qu'avec l'autorisation de l'Etat de Vaud.

Le point 4, Stockage des boues.

Le problème de stockage des boues est étroitement lié à celui de leur élimination, soit par l'épandage agricole, soit par incinération.

Actuellement nos boues sont prises en charge par l'agriculture.

A la suite des exigences accrues de la part de la protection de l'environnement, les possibilités de l'épandage des boues ont été considérablement limitées.

Actuellement les directives autorisent 3 m<sup>3</sup> par hectare tous les trois ans, anciennement 10 m<sup>3</sup> par hectare par an, donc une réduction d'un facteur de 10.

D'autre part, il est à relever que l'utilisation des boues par l'agriculture n'est pas attrayante. Il serait souhaitable de mieux encourager cette prise en charge.

Cela représente toujours une solution nettement plus économique que l'incinération des boues.

Concernant les coûts estimés pour la mise en place d'un tel stockage, ils nous paraissent considérables. (Environ Fr. 920.--/m<sup>3</sup>)

Le point 5, Local de service

Au vu de l'état actuel de ce local, une rénovation nous paraît nécessaire.

### 3ème ETAPE

Le point 6, Remplacement du lit bactérien.

Les travaux, qui selon le préavis municipal sont à inscrire dans un chapitre séparé, n'ont pas un caractère d'urgence. La commission s'est posé la question de savoir s'il ne conviendrait pas de séparer ce montant et d'en faire l'objet d'un préavis ultérieur.

Finalement, elle s'est ralliée à la proposition municipale englobant ce montant dans le préavis actuel.

Le point 7, Divers et imprévus

Etant donné le caractère aléatoire des étapes 2 et 3, ce montant nous paraît adéquat.

### CONCLUSION

La commission est d'avis qu'il est important de garder notre autonomie concernant l'épuration des eaux usées. De ce fait, il nous paraît indispensable d'effectuer ces travaux de révision devenus nécessaires.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 35/91 concernant une demande de crédit de **Fr. 1'350'000.--** en vue de la rénovation de la STEP des Abériaux,  
lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,  
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 35/91 concernant une demande de crédit de **Fr. 1'350'000.--** en vue de la rénovation de la STEP des Abériaux,
- 2/ d'accorder un montant de **Fr. 1'350'000.--** permettant la réalisation échelonnée de ces travaux,
- 3/ de porter la somme de **Fr. 1'350'000.--** au débit du fonds spécial "Station d'épuration" par le prélèvement des taxes affectées pour l'épuration des eaux usées,
- 4/ de porter au budget de fonctionnement, chaque année, la somme de **Fr. 13'500.--** au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Fait à Prangins le 10 avril 1991

La commission : Pierre BAUMGARTNER



Marcel BADER



André SCHAFFTER



René BOVEY



Rapporteur

Walter HEDIGER

